



Plan d'action 2015 de FRATEL

La douzième réunion annuelle du réseau des régulateurs francophones (FRATEL), qui s'est tenue à Marrakech au Maroc les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014, a adopté son plan d'action pour 2015 suite à l'étude des propositions soumises par le comité de coordination. Les éléments de ce plan d'action sont exposés ci-après.

1. Rappel des objectifs de la charte du réseau et propositions d'actions à mettre en œuvre en 2015

1.1 Les objectifs de la charte

FRATEL a pour mission de promouvoir l'échange d'information, de contribuer dans la mesure de ses possibilités aux efforts de formation, à la coordination, et à la coopération technique entre ses membres, ainsi que de contribuer à l'étude de toute question relative à la régulation des télécommunications. Conformément à la charte qui unit ses membres, FRATEL poursuit les objectifs suivants :

- encourager la connaissance mutuelle de ses membres, du mode d'exercice de leurs missions respectives et des marchés des télécommunications qu'ils régulent, notamment par des échanges de meilleures pratiques ;
- offrir des occasions de rencontres, d'information et d'échanges avec des experts (techniques, économiques et juridiques) et des responsables du secteur des télécommunications (opérateurs, équipementiers, consultants, organisations internationales ou régionales...) ;
- organiser des sessions de travail sous la forme de séminaires portant sur la régulation des marchés des télécommunications au bénéfice de ses membres ;
- exercer toute autre activité en accord avec les objectifs de la Charte.

1. 2 Les actions à mettre en œuvre

La douzième réunion de FRATEL a décidé que les actions à mettre en œuvre en 2015 sont les suivantes :

- la réunion annuelle 2015 sur les convergences des réseaux ;
- le séminaire d'échange d'information et d'expérience sur la convergence fixe-mobile ;
- le MASTERE RegNum associant plusieurs institutions partenaires de FRATEL et l'encouragement de tout autre type de formation en relation avec les objectifs du réseau ;
- l'animation du site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres.

2. La réunion annuelle

Conformément à l'article 8 de la charte constitutive du réseau francophone de la régulation des télécommunications, le principe de la réunion annuelle des dirigeants des régulateurs consiste à inviter les membres de FRATEL à mettre en commun leur expérience et à faire rapport de travaux d'intérêt commun effectués à l'intérieur ou à l'extérieur du cadre mis en place par le Réseau Francophone.

La réunion aura lieu deux jours au second semestre 2015 sur « quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ? ».

Elle traitera des différents types de convergences : la convergence fixe-mobile ; la convergence de des réseaux et services IP et notamment de la diffusion de différents contenu, y compris audiovisuels, sur ces réseaux ; et la convergence des réseaux au-delà de la sphère du numérique, avec les réseaux électriques par exemple et les possibilités de mutualisation.

3. Le séminaire d'échange d'information et d'expérience

Conformément à l'article 9 de la Charte, le principe du séminaire d'échange d'information et d'expérience vise à permettre aux membres de partager leur savoir-faire et leur expérience sur une problématique d'intérêt commun, ainsi que d'évoquer les problèmes spécifiques rencontrés et les solutions développées dans l'exercice de leurs missions.

Le séminaire se tiendra au premier semestre 2015 sur deux jours en Tunisie et portera sur « la convergence fixe-mobile, état des lieux et perspectives de régulation ».

Il abordera les innovations technologiques permettant d'unifier certaines parties des réseaux fixes et mobiles, la technologie IP en particulier, et les conséquences de cette convergence sur les usages offerts et les modes de consommation des services de communications électroniques. Il traitera les questions posées par cette évolution et ses implications concurrentielles sur les marchés des communications électroniques, tant en termes de stratégie des opérateurs qu'en termes de régulation, en s'interrogeant notamment sur les spécificités de la régulation des réseaux fixes d'une part et mobiles d'autre part.

4. Le nouveau MASTERE RegNum

Le MASTERE en régulation du numérique (RegNum) organisé par Telecom ParisTech a démarré en janvier 2014 avec 35 participants. Il s'appuie sur quatre partenaires essentiels :

- l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du Burkina Faso;
- l'Autorité française de régulation des communications électroniques et des postes ;
- l'Agence nationale française des Fréquences ;
- le réseau francophone de la régulation des télécommunications, Fratel.

Depuis janvier 2014, le MASTERE en régulation du numérique (RegNum), approuvé par la conférence des grandes écoles (CGE) en avril 2013, est mis en œuvre par Telecom ParisTech.

Il inclut les sessions de formation du BADGE¹ en régulation des télécommunications (RegTel) et de nouveaux contenus qui s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- la régulation d'internet et du e-commerce (neutralité de l'internet, protection des données personnelles, etc.) ;
- la régulation des contenus (audiovisuels et l'articulation télécoms-audiovisuel) ;
- l'approfondissement d'un certain nombre de thèmes déjà abordés.

Le MASTERE est un diplôme de niveau supérieur qui se compose de deux badges qui peuvent être suivi de manière indépendante :

- le BADGE RegTel ;
- un nouveau BADGE en régulation des contenus et services numériques (RegCont) qui peut notamment être suivi par les diplômés du BADGE RegTel.

L'obtention de ces deux badges permet la diplomation du mastère spécialisé dans le cadre des règles de la CGE.

L'objectif du mastère est de permettre aux cadres en charge des activités liées à la régulation de l'économie numérique dans les pays membres du réseau de réfléchir sur des cas de régulation pour qu'ils puissent par la suite être en mesure d'élaborer les solutions qui conviendront pour une situation donnée.

La première promotion du MASTERE compte 35 participants qui devront présenter et soutenir leurs thèses en octobre 2015 pour être diplômés.

Une nouvelle session devrait débuter en janvier 2015.

5. Le site internet Fratel.org, outil de communication et d'information sur les activités du réseau et de ses membres

Les membres de FRATEL sont encouragés à proposer des activités visant à renforcer la collaboration et les échanges au sein du réseau. Conformément aux articles 2 et 3 de la Charte, FRATEL veillera à promouvoir et à valoriser ces initiatives, notamment au travers de son site Internet <http://www.fratel.org>.

¹Depuis 2005, TELECOM ParisTech, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) du Burkina Faso, l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) de France et l'ARCEP de France se sont associés pour mettre en œuvre la formation qualifiante en régulation des télécommunications pour les pays francophones, BADGE dont les cours se tiennent à Ouagadougou au Burkina Faso.

Fratel.org est un site Internet administré par le secrétariat exécutif, assuré par l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et des Postes (ARCEP France), pour le réseau.

Il contient la documentation produite par et pour le réseau, l'ensemble des présentations et documents réalisés à l'occasion des séminaires et de la réunion annuelle.

Il propose aussi une page «lexique», qui donne une liste de bases de données, lexiques et publications spécialisés en terminologie des communications électroniques francophones.

Enfin, les régulateurs sont encouragés à communiquer toutes informations sur leurs activités, en mettant l'accent notamment sur les décisions prises à l'occasion des règlements de litiges, et sur les résultats des études qu'ils auraient menées dans le cadre de leur activité sur la régulation dans leur pays, pour leur publication sur le site du réseau.

Annexe : Récapitulatif des actions à mettre en œuvre en 2015

Les actions adoptées à mettre en œuvre, présentées ci-dessus, sont récapitulées à l'aide du tableau suivant :

	Calendrier	Lieu	Thème
Formation qualifiante MASTERE RegNum	Janvier 2014 – décembre 2015	Paris et Ouagadougou	Formation sur les aspects économiques, juridiques et techniques de la régulation du numérique
Séminaire d'échange d'information et d'expérience	1 ^{ème} semestre 2015 2 jours	Tunisie	La convergence fixe- mobile, état des lieux et perspectives de régulation
Réunion annuelle	2 ^{ème} semestre 2015 2 jours		Quel impact des convergences entre réseaux sur la régulation des communications électroniques ?